

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Supplément au numéro 724 - Janvier 2022 - 57^{ème} année - 1,50 euro



Le Retraité C.G.T.-FO 44

Édito

OUI à la Sécu de 1945 ! NON au Forfait Patient Urgence !



Par Claire Compain
Présidente de l'UDR 44

«**C**hers camarades, je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2022 qui, une nouvelle fois, sera revendicative. Au sortir de la guerre, dans une France exsangue, nos anciens ont créé la Sécurité Sociale pour protéger les actifs et retraités et leur permettre de se soigner avec comme principe fondateur « chacun paie en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

Depuis 30 ans les gouvernements qui se succèdent ont, à l'inverse, multiplié les franchises et les forfaits à la charge des assurés sociaux* (franchise sur les médicaments, les consultations, forfaits hospitaliers, etc.).

Une nouvelle étape est franchie en ce 1^{er} janvier 2022 avec la création du « Forfait Patient Urgence » qui obligera l'assuré à acquitter un forfait de 19,61 euros** lorsque le passage aux urgences ne sera pas suivi d'une

hospitalisation. Ainsi donc le patient qui ne sera pas hospitalisé sera sanctionné. Sans doute selon le gouvernement Macron-Veran, c'est pour le plaisir qu'on va aux urgences !

Non monsieur Macron, on va aux urgences parce que notre état de santé le nécessite, le plus souvent parce que le SAMU nous y envoie. Le numerus clausus appliqué depuis des dizaines d'années aboutit aujourd'hui à des déserts médicaux où on ne trouve plus de médecins, où ceux qui restent sont à ce point débordés que vous ne pouvez plus être reçus le jour où vous êtes malades et de ce fait, votre état se détériore.

L'hôpital est à genoux et ce depuis des années de mesures drastiques qui ont abouti à supprimer 103 382 lits d'hospitalisation depuis 20 ans, 17 600 lits supprimés depuis le début du quinquennat de Monsieur Macron dont 5 700 en 2020, en pleine pandémie. C'est le gouvernement qui est responsable de cette situation. Les médecins hospitaliers ne trouvent pas de lits pour les patients qui arrivent aux urgences et les renvoient

chez eux. C'est cela la réalité. Ça suffit ! Ça ne peut pas durer ! « Fermer des lits c'est criminel » « Des lits, des postes pour l'hôpital public », ont crié les 4 000 manifestants le 4 décembre sous les fenêtres du ministre Veran.

Exercer une pression financière pour que le malade renonce à se soigner tel est le but de ce « Forfait Patient Urgence ». Par ailleurs le Ministère de la Santé estime qu'il devrait lui rapporter 35 millions ! Pour les retraités ce sera une nouvelle dépense supplémentaire alors que l'inflation atteint 2,8 % fin 2021 selon l'INSEE, que les prix du gaz, de l'électricité, des carburants explosent, que pour le seul mois de décembre, les produits frais ont augmenté de 3,3 % tandis que nos retraites complémentaires n'ont augmenté que de 1 % au 1^{er} novembre 2021 et nos retraites de base de 1,1 % en ce début d'année. Les retraités ont pourtant déjà perdu 12 % de pouvoir d'achat depuis 2014 ce qui représente un mois entier de retraite. Le résultat : des retraités de plus en plus nombreux aux Restos du cœur et au Secours populaire tout simplement

pour pouvoir manger ; un foyer sur 5 souffre du froid, 21 % des plus de 60 ans dans la métropole nantaise vivent sous le seuil de pauvreté. C'est cela la réalité. Et pendant ce temps-là, les entreprises du CAC 40 - qui ont touché des aides publiques massives sous forme de plan de relance, de plans d'urgence, de soutien de la BCE et autres - ont versé 53 milliards de dividendes à leurs actionnaires.

Ça suffit ! Ça ne peut plus durer ! C'est ce qu'ont dit les 25 000 retraités à Paris le 2 décembre dernier (voir page 2). Comme l'ont décidé les organisations syndicales nationales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse Fidl, MLN, UNEF, UNL, l'heure est à la mobilisation de toutes et tous pour nous défendre. Ce sera le 27 janvier. Les retraités de l'UDR FO 44 en préparent d'ores et déjà le succès aux côtés des actifs avec leur Union départementale Force Ouvrière.

* Ou des complémentaires qui en répercutent le coût sur les cotisations donc sur les assurés !

** Ou 8,51 dans certains cas tels que les assurés à 100%

X^{ème} congrès
de l'Union départementale
des Retraités CGT-FO 44



25 000 retraités
manifestent à Paris
le 2 décembre
pour la revalorisation
des pensions

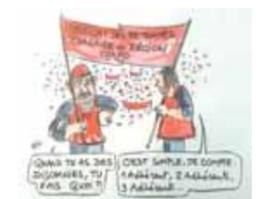


(Lire P.2)

Association des retraités
FO d'Ancenis
Le 5 octobre



Association des retraités FO
de Saint-Nazaire
+19,3% en 2021 !



Les retraités FO
de la Basse-Loire
continuent... malgré tout



(Lire P.3)

N'en déplaise
à Monsieur Macron,
la CNSA n'est pas une caisse
de Sécurité sociale

CDMCA :
Séance du 9 décembre 2021

Attention :
nos libertés sont en danger

(Lire P.4)

Calendrier des réunions 2022

■ L'association des retraités de Rezé Aérospatiale se réunira en assemblée générale le **mardi 18 janvier à 14h30** - Complexe Agnès Varda - 11, rue du Port aux Sorinières.

■ L'assemblée générale de l'association des retraités de la Basse Loire aura lieu le **vendredi 21 janvier à 14h15** Centre Nicolas Appert - Quai Langlois à Basse-Indre.

■ Les retraités Cheminots se réuniront en assemblée générale le **vendredi 28 janvier à 9h30** - Bâtiment Berlingot - 4^{ème} étage - 9, rue Nina Simone à Nantes.

■ L'assemblée générale de l'association des retraités d'Ancenis aura lieu le **vendredi 28 janvier à 14h30** à l'Union locale d'Ancenis - 119, boulevard Léon Séché.

■ L'assemblée générale des enseignants actifs et retraités du SNFOLC aura lieu le **vendredi 28 janvier à 9h00** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ L'assemblée générale des actifs et retraités du SNUDI-FO se réunira le **vendredi 4 février à 9h30** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ L'assemblée générale des actifs et retraités du SPASEEN-FO aura lieu le **vendredi 4 février à 9h30** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ L'assemblée générale des retraités de la Sécurité sociale et des OSDD se réunira le **lundi 21 février à 14h30** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ Les retraités de Saint-Nazaire et région se réuniront en assemblée générale le **mardi 22 février à 14h30** à l'Union locale de Saint-Nazaire - 4, rue François Marceau à Saint-Nazaire.

■ Le **17 mars à partir de 8h30** aura lieu le **XXVIII^{ème} Congrès de l'Union départementale FO 44** au Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes.

■ L'assemblée générale des retraités des Services publics et de santé se tiendra le **mardi 22 mars à 14h30** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ L'assemblée générale des retraités de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière se tiendra le **jeudi 28 avril**. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Les dates des assemblées générales de FO COM, des Métaux, de la FNEM seront communiquées directement aux syndiqués concernés.



147 retraités ont participé au X^{ème} congrès de l'Union départementale des Retraités CGT-FO 44 le 19 octobre 2021 à la base navale de Saint-Nazaire

147 camarades présents, syndiqués dans nos associations de retraités d'Ancenis, Saint-Nazaire, la Basse Loire et Rezé, mais aussi des sections de retraités des syndicats des Métaux, des Électriciens gaziers, des Cheminots, des Services publics et de santé, de la Sécurité sociale, de Pôle Emploi et des OSDD, du SNFOLC, du SNUDI, du SPASEEN, de FO Com ... 147 présents ! Ce chiffre à lui seul montre la bonne santé de notre UDR 44.

Ce X^{ème} congrès était placé sous les présidences de Didier Hotte, Secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des Retraités Force Ouvrière, lui donnant ainsi toute sa dimension nationale, et de Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'Union départementale lui conférant sa dimension interprofessionnelle à laquelle tous les retraités Force Ouvrière sont viscéralement attachés, tant il est vrai que ce ne sont pas les retraités seuls qui

vont faire reculer ce gouvernement au service de la finance.

La résolution adoptée à l'unanimité qui est la feuille de route de l'UDR pour les trois années à venir, est le reflet tout à la fois de tous les thèmes abordés, de leur traduction revendicative mais aussi des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir. Vous trouverez quelques extraits ci-dessous.



Pour son 10^{ème} anniversaire, le Congrès a nommé Françoise Blandy - qui a assuré la Présidence de l'UDR de 1998 à 2013 et a fait de l'UDR ce qu'elle est aujourd'hui - Présidente d'honneur de notre UDR.



Le Congrès a remis la médaille de la Confédération par les soins de Didier Hotte à Annick Chevalier, militante FO depuis l'âge de 18 ans à l'Union départementale d'abord puis une fois en retraite à l'UDR où elle fut la secrétaire efficace et dévouée de 2002 à ce jour.



Il en fut de même pour Joël Danto et Joël Magré, Président et Secrétaire infatigables de l'Association des retraités de Saint-Nazaire et région jusqu'en 2021 et à ce titre, membres

du bureau jusqu'à ce Congrès, pour les remercier de leur engagement et de leur contribution essentielle au bon fonctionnement de l'UDR.



Quitter le bureau après tant d'années est bien légitime d'autant qu'ils n'abandonnent pas l'activité militante. Nous savons qu'ils seront toujours avec nous dans les manifestations, les réunions, les combats à venir.

Tout cela s'est déroulé sous l'œil attentif de notre ami Jean Claveau, militant et dessinateur de talent.



Le Congrès a élu sa Commission administrative composée de 46 camarades représentant toutes les structures composant l'UDR.

La CA a procédé à l'élection du nouveau bureau composé de 12 camarades. La commission de contrôle de trois camarades a également été élue par le Congrès.

Membres du bureau de l'UDR élus par la CA du 19 octobre 2021 à Saint-Nazaire

Présidente d'honneur : Françoise Blandy

Présidente : Claire Compain

Vices Présidents : Jean Marc Perez (Ass. de Saint-Nazaire) Guy Drouaud (Ass. de Basse Loire)

Trésorière : Armelle Le Mauff

Trésorier adjoint : Jean Jacques Leblay

Secrétaire : Annick Gilbert

Secrétaire adjointe : Monique Letort

Archiviste : Nadine Macula

Membres : Michel Baud, Jean Paul Charaux, Bernard Probert, Gérard Voleau.

L'organisation de ce congrès a été assurée par l'Association des Retraités de Saint-Nazaire, qui a tout mis en œuvre pour accueillir les retraités dans les meilleures conditions matérielles et faire de ce congrès un succès.

Extraits de la résolution



■ Stopper la perte continue du pouvoir d'achat des retraités !

Le Congrès réaffirme ses revendications urgentes et essentielles pour stopper l'appauvrissement des retraités (...)

► L'augmentation générale et immédiate des pensions et leur indexation sur l'évolution du salaire moyen

► Pas de retraite inférieure au SMIC pour une carrière complète

Sans oublier :

► La suppression de la hausse de 25% de la CSG de janvier 2018.

► Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion : le relèvement du taux de la pension de réversion et la suppression des conditions de ressources dans le régime général. (...)

■ Situation sanitaire et défense de l'hôpital public

(...) Le Congrès s'indigne de cette paupérisation continue et assumée de l'hôpital public.

Le Congrès revendique :

► Le maintien et le renforcement des SAMU en lieu et place du plan de fermeture annoncé.

► La formation de 20 000 infirmiers parmi les 250 000 aides-soignants dont 3 000 infirmiers pour les blocs opératoires

► Un plan de recrutement d'au moins 40 000 aides-soignants.

► La levée effective du numerus clausus des études de médecine. (...)

Il condamne les sanctions prises à l'encontre de 15 000 agents hospitaliers et médico-sociaux ne disposant pas du passe sanitaire imposé, suspendus sans salaire, tout comme les menaces du ministre de la santé à l'encontre de leur droit de grève.

Le Congrès s'insurge contre la prolongation de l'état d'urgence sanitaire de plusieurs mois, imposant le passe sanitaire jusqu'à l'été 2022 et en demande son abandon définitif.

■ Défense de la Sécurité sociale Perte d'autonomie Complémentaires Santé

(...) Le Congrès réaffirme la nécessité de la prise en charge des retraités en perte d'autonomie à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale, financée par le salaire différé.

Le Congrès dénonce l'aggravation des remboursements de médicaments et les incitations consécutives à des cotisations supplémentaires

pour des «complémentaires santé», source d'une inégalité scandaleuse devant la maladie.

(...)

Le Congrès estime indispensable que les retraités puissent bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé.

■ Défense des services publics, contre la fracture numérique.

Le Congrès s'alarme de la rapide dégradation des services publics : fermetures d'hôpitaux, de bureaux de poste, de gares, d'écoles, de la « dématérialisation » généralisée et discriminatoire, comme de la pénurie de médecins, de places en EHPAD, en unités de soins de longues durées, d'aides à domicile. (...)

■ Défense des droits et des libertés

Le Congrès s'inquiète de l'adoption d'une succession de textes liberticides : la loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire, le schéma national du maintien de l'ordre - qui valide la stratégie policière du conflit et porte atteinte à la liberté de la presse -, la loi sur la sécurité globale du 25 mai 2021, la loi dite « confortant le respect des principes de la République » - qui s'en prend à la liberté d'association -, la loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire, ainsi que les trois décrets du 2 décembre dernier autorisant le fichage généralisé des personnes en fonction de leurs opinions mais également de leur appartenance syndicale.

Avec l'UD FO 44, le Congrès de l'UDR appelle à poursuivre la mobilisation pour le retrait des textes liberticides.

Seule la mobilisation permettra la satisfaction des revendications (...) dans la continuité des mobilisations d'octobre et comme étape d'une mobilisation d'ensemble interprofessionnelle des salariés, le Congrès s'engage avec l'UCR, dans la préparation et la réussite de la manifestation nationale des retraités à Paris le 2 décembre à l'appel du « groupe des 9 (...) »

Le Congrès de l'UDR FO 44 appelle plus que jamais au renforcement de la syndicalisation des retraités au sein de ses associations et sections fédérales et à la tenue régulière des réunions d'instances et d'information des syndiqués.

■ 25 000 retraités manifestent à Paris le 2 décembre pour la revalorisation des pensions

L'Intersyndicale des 9 organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR), ensemble et solidaires face à la perte de pouvoir d'achat de plus de 12 % pour les retraités depuis 2014, aux menaces d'une nouvelle augmentation de la CSG et à une diminution de l'abattement de 10 % sur les impôts, a appelé à une manifestation nationale à Paris de Denfert Rochereau aux Invalides pour faire entendre ses revendications.

La colère est très grande : 0,4 % d'augmentation pour les retraités de base au 1^{er} janvier 2021, 1 % au 1^{er} novembre 2021 pour les retraités complémentaires et 1,1 % pour les retraités de base au 1^{er} janvier 2022. Et les prix ? Le gaz, les carburants, les fruits et légumes ? On en était déjà à 2,8 % d'inflation fin



novembre : c'est pratiquement 2 % de perte de pouvoir d'achat pour la seule année 2021 !

Nous étions 45 de l'UDR FO 44 à avoir fait le voyage, dont 10 camarades de la Basse Loire et 11 retraités électriciens gaziers. Nous avons retrouvé à Paris des cortèges de tous les départements.

Le cortège Force Ouvrière était très dynamique scandant « Augmentation immédiate des salaires et des pensions », « Revalorisation immédiate de nos pensions », « Pas touche, Pas touche à nos 42 régimes », « La retraite, elle est à nous, on a travaillé et cotisé,

c'est notre salaire différé », « On est là, On est là, même si Macron ne le veut pas, nous on est là » en brandissant une forêt de drapeaux FO rouges et blancs.

Et maintenant ? L'intersyndicale a décidé d'envoyer en janvier 2022 une adresse solennelle au Président de la République en lui rappelant ses promesses de candidat sur la préservation du pouvoir d'achat des retraités et son bilan en la matière et en lui rappelant les revendications des retraités.

Claire Compain
Présidente de l'UDR FO 44

■ Association des retraités FO d'Ancenis

Les retraités de l'UDR FO 44 étaient nombreux dans les manifestations interprofessionnelles du 5 octobre, conscients que ce n'est qu'avec les actifs dans l'unité la plus large sur des revendications claires, que nous pourrions faire reculer le gouvernement.

À Ancenis, l'association des retraités FO d'Ancenis a pu prendre la parole. Nous publions des extraits de l'intervention de Lucien Blout :



« Chers amis, chers camarades, Je vous adresse le salut fraternel de l'Association des Retraités Force Ouvrière d'Ancenis et région. Les retraités ne sont pas mieux traités par ce gouvernement que les salariés et les chômeurs. Depuis 2013, les revalorisations des retraites de base ne tiennent plus aucun compte de l'évolution des

prix et bien sûr encore moins des salaires ! (...) En 8 ans, un retraité qui touche une retraite d'un régime de base de 1 000 euros a perdu en cumulé 1 700 euros et celui qui touche une pension de 1500 euros, tenez vous bien, a perdu 2700 euros ! (...) Pendant ce temps, la valse des étiquettes n'en finit plus : alimentation, logement, énergie (les tarifs réglementés du gaz ont augmenté de 57 % depuis le début de l'année !), mutuelle, transport, ... tout augmente considérablement ... sauf nos pensions ! Pour FO, ces constats justifient pleinement nos revendications :
► Augmentation générale de toutes les pensions en fonction de l'évolution du salaire moyen des actifs ;
► Pas de retraite inférieure au Smic ;

► Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge. (...) Les gouvernements qui se succèdent depuis 30 ans ont mis à mal notre système de santé. Un seul chiffre résume l'ampleur de la casse de l'hôpital public : 103 382 lits d'hospitalisation ont été supprimés depuis 20 ans selon la Cour des Comptes. 103 382 lits !!! Ce n'est pas l'épidémie de Covid qui a mis à mal l'hôpital, ce sont les gouvernements successifs qui ont supprimé les lits, les services et même des hôpitaux de proximité. (...) Alors que des dizaines de milliers de patients n'ont pas pu avoir accès aux soins, que des interventions chirurgicales ont été massivement déprogrammées et que les fermetures de lits, de services et

de postes se poursuivent malgré l'épidémie, le gouvernement utilise l'obligation vaccinale pour sanctionner et mettre dehors des milliers de soignants alors qu'il en manque déjà tant ! Mais nous sommes là, debout ce matin, pour exiger :
► L'arrêt immédiat des fermetures de lits, de postes et de services dans les structures hospitalières ;
► La réouverture des lits et services nécessaires pour soigner la population ;
► Le recrutement de personnels qualifiés et correctement rémunérés dans tous les services de santé et en EHPAD. (...) Nous, retraités, nous savons bien que ce n'est pas tout seuls que nous gagnerons mais c'est avec l'interprofessionnel dans l'unité : actifs, retraités, privés d'emploi. »

■ Association des retraités FO de Saint-Nazaire

+ 19,3 % en 2021 !

Après une progression du nombre d'adhérents de 5,1 % en 2020, l'Association des Retraités FO de Saint-Nazaire et région termine l'année 2021 avec une nouvelle et belle progression de 19,3 %. Ces bons résultats résultent de plusieurs facteurs : En premier lieu, notre association a maintenu le fonctionnement régulier de toutes ses instances (bureaux hebdomadaires, Conseils d'Administration et Assemblée Générale annuelle) malgré l'épidémie de Covid et surtout malgré les restrictions

gouvernementales à l'encontre de nos libertés, tant individuelles que collectives, dont les libertés syndicales, au travers des confinements, couvre-feux et autres interdictions diverses. Nous avons aussi maintenu l'expression publique de nos revendications au travers des diffusions de tracts, des conférences de presse et des manifestations de retraités ainsi que par notre participation active aux manifestations interprofessionnelles. Nous avons également poursuivi

l'information régulière des adhérents sur les revendications et les positions défendues par tous les niveaux de notre organisation syndicale au plan local, départemental et national. Mais aussi nous avons mis en place un service pour les adhérents (mutuelle et assurances). Ces résultats sont un bel encouragement à poursuivre sur la même lancée en 2022 !

Jean-Marc Perez



■ Les retraités FO de la Basse-Loire continuent... malgré tout



Sans Gilbert, décédé le 11 décembre 2021 suite à sa chute accidentelle dans l'escalier de la permanence FO à Basse-Indre, les copains Retraités du bureau préparent l'Assemblée Générale qui est programmée le vendredi 21 janvier 2022. Malgré une santé défaillante, il était passé nous voir le 26 novembre jour de l'assemblée générale de l'Union locale de la Basse Loire dans laquelle plusieurs retraités ont pris part. Gilbert était bien présent au repas annuel du groupe des retraités FO

qui ouvrent lors des assemblées générales, Congrès UD, UDR, etc. Nous garderons tous un excellent souvenir de notre cher Camarade. Cela fait des années que nous travaillons à récupérer les syndiqués qui partent en retraite, et si le résultat ne comble pas nos espoirs, nous conservons néanmoins un potentiel correct. Les actifs, sont déterminés à promouvoir prochainement l'UL de la Basse Loire. Pour notre part, nous ne resterons pas inactifs ! Enfin comme dit le secrétaire

de l'UD, « FO ne donnera pas de consigne de vote au mois d'Avril » car notre syndicat est libre et indépendant ; mais au vu de toutes les attaques et restrictions subies depuis 5 ans, nul doute cher(e)s camarades que vous ferez le meilleur choix possible ! La lutte n'est pas finie ! Vive notre Syndicat Force Ouvrière

Le bureau des Retraités FO de la Basse Loire

Hommage à notre camarade Gilbert Thomas



En 1981, il a créé l'association des retraités Force Ouvrière de la Basse Loire. Gilbert est né en 1936, une année prémonitrice pour ce militant, qui, comme l'a rappelé Yvon Bousseau « fut un fervent militant de la SFIO qui défendait les valeurs de la gauche et de la laïcité mise en cause régulièrement aujourd'hui ». Comme l'a rappelé Yvon, Gilbert a été embauché à la mairie d'Indre en 63 : « Tu deviens en 1964 secrétaire élu du syndicat FO de la mairie (...) Tu as eu aussi des responsabilités dans le service public, élu FO au département et à la région comme trésorier ». « Tu étais un vrai militant, travailleur de l'ombre mais combien efficace. (...) Tu as toujours été présent à l'Union locale pour assurer les permanences ». C'est d'ailleurs en sortant d'une permanence des retraités Force Ouvrière de la Basse Loire que Gilbert a eu, dans l'escalier, cet accident dont il est décédé. Gilbert restera à jamais dans nos mémoires comme un exemple pour nous tous. ■

Claire Compain
Présidente de l'UDR FO 44

Gilbert Thomas nous a quittés le 11 décembre 2021. C'est une perte immense non seulement pour les retraités de la Basse Loire, pour les territoriaux Force Ouvrière actifs et retraités, mais aussi pour l'Union départementale des retraités dont il a été si longtemps membre de la Commission administrative toujours présent, toujours actif. Gilbert a consacré sa vie à la cause ouvrière et au syndicalisme libre et indépendant au sein de Force Ouvrière. Il fut le cofondateur de l'Union locale de la basse Loire en 1972 avec son ami Yvon Bousseau qui lui a rendu un émouvant hommage lors des obsèques. Gilbert était de tous les combats pour défendre les revendications de la classe ouvrière, de toutes les manifestations, de toutes les assemblées de militants.

L'OS

L'Ouest Syndicaliste - Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 57^{ème} année
Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
CPPAP : 0521.S.07829
Bourse du Travail F. Pelloufier - 2 Pl de la Gare de l'État, 44200 Nantes
Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr - E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr



■ Non Monsieur Macron, la CNSA* n'est pas une caisse de Sécurité sociale

Monsieur Macron vient de décider par ordonnance du 1^{er} décembre 2021 que la CNSA était une 5^{ème} branche de la Sécurité sociale en charge de la dépendance. N'en déplaise à Monsieur Macron, la CNSA n'est pas une caisse de Sécurité sociale.

Elle n'est pas une caisse de Sécurité Sociale parce qu'elle remet en cause un principe fondateur de la Sécurité sociale qu'est la solidarité intergénérationnelle. En effet la CNSA isole les retraités et les personnes en situation de handicap alors que la dépendance et le handicap ne sont rien d'autre que des altérations et détériorations de l'état de santé des personnes, qui devraient donc relever logiquement de la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Elle n'est pas une caisse de Sé-

curité Sociale de par son financement, entièrement étatisé ; **Elle n'est pas une caisse de Sécurité Sociale** de par la composition de sa gouvernance composée de parlementaires, d'institutions diverses et variées, de représentants d'associations marginalisant totalement la représentation syndicale. Consultées dans le cadre du HCFEA sur cette ordonnance, les organisations syndicales de retraités CGT, FO, CFTC, FSU, FGR-FP ainsi que le CNRPA, qui représentent ensemble des centaines de milliers de retraités, ont voté contre cette ordonnance.

*CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

■ CDMCA* Séance du 9 décembre 2021

À l'ordre du jour : la feuille de route stratégique et opérationnelle de la convention pluriannuelle entre la CNSA et le département 44 2021-2024.

Les représentants Force Ouvrière ont tout d'abord rappelé pourquoi la CNSA n'était pas une caisse de Sécurité sociale. (Cf article ci-contre)

Cette feuille de route s'organise « en un socle composé d'axes et d'objectifs non modifiables » ! C'est si vrai que cette feuille de route est quasi la même dans tous les départements !!

Alors, pourquoi nous demandent-on notre avis puisque les axes et les objectifs ne sont pas modifiables ?

Pour une seule raison : pouvoir dire que tout le monde est d'accord avec les politiques publiques mises en œuvre.

N'est-il pas écrit qu'il « faut s'assurer de la cohérence des orientations nationales avec les objectifs portés par les ARS, les départements et les autres acteurs publics » ? Or, les ARS ne font qu'appliquer au plan régional, la politique du gouvernement et du Ministère de la Santé que Force Ouvrière combat tant il est vrai qu'elle conduit à la situation catastrophique de notre système de santé, de notre hôpital public, des EHPAD, etc.

« Définir les stratégies numériques visant au développement des services numériques et accompagner les personnes dans l'accès et l'usage de ces télé-services » (Objectif 1-4).

On nous demande en réalité d'accompagner la liquidation de nos services publics. Ce sera sans Force Ouvrière. Les retraités veulent de vrais services publics avec des personnes en chair et en os qui les aident dans leurs démarches. Il ne veulent plus avoir à faire à des robots téléphoniques : faites

le 1, le 2, le 3, etc.

Par ailleurs, il s'agit de mettre en œuvre le tournant domiciliaire qu'entend prendre le gouvernement et que nous combattons. La preuve : la question des EHPAD est totalement absente de ce document. Le mois dernier Frédéric Valletoux, Président de la Fédération hospitalière lançait un cri d'alarme : « Le système de santé est arrivé à un point de bascule », « les professionnels des hôpitaux et des EHPAD sont au bord de l'épuisement ».

Le plan solidarité grand âge de 2006 prévoyait un ratio de 1 salarié pour 1 résident en EHPAD. Nous en sommes encore au mieux à 0,6 dans le département alors même que les conditions de travail et les rémunérations rendent le recrutement extrêmement difficile.

En septembre 2021 Jean Castex annonçait la création de 10 000 postes d'ici 5 ans mais dans le PLFSS 2022, il y en a zéro c'est

cela la réalité.

Selon un document émanant du CHU de Nantes intitulé *Projet médical partagé GHT 44*, pour maintenir un taux d'équipement de 16 lits pour 100 personnes âgées de 80 ans et plus, il faudrait créer d'ici 2040, 17 000 lits d'EHPAD. Or, rien que dans le bassin de Nantes, on vient d'en fermer 89 et l'ARS s'oppose à toute création.

Alors, nous avons examiné le projet d'avis rédigé par le vice président UNSA. La conclusion est claire : il nous est demandé « de nous prononcer favorablement et de soutenir les orientations affichées », orientations nationales du gouvernement que Force Ouvrière combat vigoureusement. C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière a voté contre cet avis.

*CDMCA :

Comité départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie



■ Attention :

Nos libertés sont en danger

Nous le savons tous, la liberté de conscience, mère de toute les libertés publiques et individuelles n'est pas un don de la nature mais un droit et comme tout droit, elle doit être inscrite dans des textes, qu'ils soient des Déclarations, des Constitutions, des Lois ou des éléments juridiques.

Si elle est bien inscrite formellement dans notre constitution, les restrictions que nous vivons pratiquement quotidiennement sont de plus en plus insupportables.

Ainsi depuis 2015, la succession de l'état d'urgence sécuritaire et sanitaire tend à se pérenniser dans des lois de plus en plus liberticides où nos libertés

publiques et individuelles sont remises en cause.

Deux exemples (parmi tant d'autres).

Sous le prétexte d'intensifier la lutte contre le terrorisme, le 2 décembre 2020, le gouvernement fait paraître deux décrets :

► Le premier autorise la police à recueillir, conserver et analyser des « données intéressant la sûreté de l'État [et révélant] des activités susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou de constituer une menace terroriste portant atteinte à ces mêmes intérêts ». Les enquêtes administratives couvrent donc désormais un champ très vaste

et les personnes concernées ne disposent plus du droit d'opposition normalement prévu.

► Le second décret accentue fortement les pouvoirs de la police qui pouvait jusqu'alors ficher les individus pour leurs « activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales », déjà une atteinte aux droits fondamentaux, mais de plus ce fichage concerne non seulement les activités mais des « opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou [de] l'appartenance syndicale ». L'opinion et la conviction deviennent des délits !

Sous le prétexte de lutter contre

le « Séparatisme » le 31 décembre 2021, le gouvernement a publié un décret concernant les associations loi 1901 afin d'introduire le Contrat d'Engagement Républicain (CER). Ce CER comporte sept obligations auxquelles doivent souscrire les associations et les fondations sollicitant, à compter du 1^{er} janvier 2022, des subventions auprès des collectivités publiques ou un agrément délivré par l'État. Sans rentrer dans le détail de ces sept obligations, il s'agit en réalité d'imposer aux associations une véritable idéologie d'État sous la menace de sanctions financières ou administratives. Il porte aussi atteinte à la liberté d'association

et introduit au bénéfice de l'administration, implicitement mais nécessairement, un pouvoir d'appréciation aux fins de justifier un refus de subvention ou d'agrément.

Il est clair que nos engagements associatifs, syndicaux, politiques, philosophiques deviennent de plus en plus insupportables pour le pouvoir en place qui rêve l'uniformité quand nous affirmons nos diversités. Le combat sera rude pour les conserver et ne nous laissons pas « emmerder » !

Jean Paul Charaux